

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Séance extraordinaire de la session régulière du mois d'octobre 2018 tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mercredi le 17 octobre 2018 à laquelle sont présents les conseillers, Luc Arseneault, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

La Secrétaire-trésorière madame Maryse Grenier est également présente.

Un avis de convocation écrit de la séance extraordinaire de ce jour a été remis à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 18-233

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir rayé les items suivants :

- 4- Déneigement des trottoirs
- 5- Pluvial place Clermont

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC**

**APPROBATION DU RÈGLEMENT #260-18**

**ACHAT D'UN IMMEUBLE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE**

Rés. 18-234

**ANNULATION RÉOLUTION NO 18-179**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal annule la résolution no 18-179 adoptée à la séance régulière 6 août 2018 concernant l'approbation du règlement #260-18 de la MRC de Maskinongé décrétant l'achat d'un immeuble, des travaux d'amélioration locative et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas un million six cent cinquante mille dollars ( 1 650 000 \$ ).

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

Rés. 18-235

**APPROBATION DU RÈGLEMENT #260-18**

**ACHAT D'UN IMMEUBLE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'achat d'un immeuble et de faire des travaux d'amélioration locative;

**CONSIDÉRANT QU'**un emprunt est nécessaire pour réaliser cet achat et faire des travaux d'amélioration locative;

**SUITE ITEM « RÉS. 18-235/APPROBATION RÈGLEMENT #260-18 »**

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface approuve le règlement numéro 260-18 intitulé :

*RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN IMMEUBLE,  
DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION LOCATIVE ET  
POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES DENIERS  
NÉCESSAIRES POUR EN DÉFRAYER LE COÛT ET  
PROCÉDER À UN EMPRUNT À LONG TERME  
N'EXCÉDANT PAS UN MILLION SIX CENT CINQUANTE  
MILLE DOLLARS ( 1 650 000 \$ )*

lequel a été adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé le 13 juin 2018, sous le numéro 178/06/18, tel que soumis.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 18-236

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière